

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre à 18 heure, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Michel Lacouturière à Augne, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Date de convocation du Conseil Communautaire : 18 septembre 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	24	5	4	1	1

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER MICHELLE, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, COUPET Georges, DUMONT ST PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GAGNAIRE Gilles, GASCHET Gérald, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel.

Membres ayant donné pouvoir : COLIN Juliana à SIMON Philippe – DUGAY Marie à BAUDEMONT Dominique – LOURADOUR Patricia à SUDRON Frédéric – MALET Patrick à MUZETTE Thierry – MARQUES Evelyne à GASCHET Gérald.

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : DELEFOSSE Laurent – GORA Richard – LEVET Elise – PLAZANET Mélanie

Membres absents : SIMON Isabel.

Secrétaire de séance : MUZETTE Thierry

ECONOMIE

Délibération n° C103-2025 : achat d'un bâtiment situé à Bujaleuf

Cet achat potentiel concerne un bâtiment situé à Bujaleuf, ancienne station service et garage située en face de l'école communale sur deux parcelles, section cadastrales A 1193 et A0049. ce bâtiment pourrait dans le futur accueillir le RIS. Le prix proposé est de 135.000 € net vendeur.

Avis favorable du bureau communautaire du 11 septembre 2025.

Il s'agit pour le Conseil :

- D'autoriser M. le Président à entrer en négociation pour un achat potentiel dans la limite de 135.000 € prix d'achat maximum.

M. Gérald GASCHET ne prend pas part au vote.

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré par 28 voix pour décident :

- D'autoriser M. le Président à entrer en négociation pour un achat potentiel dans la limite de 135.000 € prix d'achat maximum.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.
Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 26 septembre 2025

Le Président,
Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Acte rendu exécutoire le : 01 OCT. 2025
Publié le : 01 OCT. 2025

